

## Accueil de loisirs du mercredi : année scolaire 2018/2019

A la rentrée prochaine, seule l'école de Châtelaudren reste à la semaine de 4.5 jours, les enfants auront école le mercredi matin.

L'accueil de loisirs du mercredi sera donc ouvert à la journée, de 9h à 17h, avec une garderie ouverte à partir de 7h30 et qui fermera à 18h30.

Il sera toujours possible d'inscrire son enfant à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Un transport dans les communes sera mis en place en début d'après-midi et le soir.

**Attention** : pas de navette le matin dans les communes, il faut déposer les enfants directement sur le centre ou en garderie.

Nous aurons toujours 3 lieux d'accueil :

- Ecole publique de Plélo
- Ecole publique de Plouagat
- Le Pass'Age à Plouagat

Par contre, nous modifions l'organisation afin d'avoir une répartition homogène des enfants sur les 3 accueils.

### 1- Accueil de loisirs 3/6 ans de Plélo:

Ouverture : 7h30 à 18h30

Nous accueillerons dans les locaux de l'école publique de Plélo les enfants scolarisés en maternelle et en CP des communes suivantes : Plélo, Trégomeur, Châtelaudren, Plerneuf et Plouvara.

### 2- Accueil de loisirs 3/6 ans de Plouagat :

Ouverture : 7h30 à 18h30

Nous accueillerons dans les locaux de l'école publique de Plouagat les enfants scolarisés en maternelle et en CP des communes suivantes : Plouagat, Lanrodec, Boquého, Cohiniac et St Péver.

### 3- Accueil de loisirs 7/11 ans au Pass'Age :

Ouverture : 8h30 à 17h00

Nous accueillerons dans les locaux du Pass'Age tous les enfants scolarisés en **CE1, CE2, CM1 et CM2**.

Possibilité de déposer/récupérer les enfants en garderie à Plélo ou à Plouagat, des navettes sont mises en place.

### Modalités d'inscription pour l'accueil de loisirs :

A partir du **lundi 27 août**, toutes les familles devront venir inscrire leur(s) enfant(s) au bureau du Pass'Age. Nous vous ferons compléter un dossier d'inscription que nous sommes obligés de renouveler à chaque rentrée scolaire. Vous nous donnerez les dates de présence de votre enfant ainsi que la fréquence.

Comme cette année, vous aurez jusqu'au lundi soir pour inscrire ou désinscrire par téléphone votre enfant (selon les places disponible).

Facturation mensuelle.

#### 4- Cap Sports

Pour les enfants scolarisés du CE1 au CM2, nous continuons de proposer un programme **CAP SPORTS** le mercredi après-midi, avec le principe d'une cotisation annuelle de 116€. L'année est découpée en 6 cycles de 5 à 6 séances. Les enfants devront choisir leurs activités sportives en début d'année.

Un enfant inscrit à la journée pourra bien entendu s'inscrire sur le Cap Sports l'après-midi. Dans ce cas, vous aurez une facturation mensuelle pour les présences à l'accueil de loisirs du matin et les repas.

Programmes disponibles à partir du samedi 1<sup>er</sup> septembre et inscription les **10 et 11 septembre** au Pass'Age. Début des activités le mercredi 19 septembre.

**Attention**, l'enfant s'engage à l'année sur le Cap Sports, il ne sera pas possible d'alterner avec l'accueil de loisirs selon ses envies.

#### 5- Tarifs

Résidents du territoire de Leff Armor et enfants scolarisés sur le territoire		Hors territoire de Leff y compris les enfants en vacances dans leur famille
<b>TARIFS</b> En fonction du Quotient Familial de la CAF et MSA : <b>QF</b>	Ressortissants CAF et MSA	
HEURE (ALSH et garderie)	<b>0,142% du QF</b> en cours avec plancher à 500 et un plafond à 1461 <b>compris entre 0.71 € et 2.075 €</b>	<b>2,075 €</b>
Journée Alsh (repas compris)	1 journée 8 heures <b>compris entre 5,68 € et 16,59 € selon QF</b>	<b>16,59 €</b>
Demi-journée sans repas	1 demi-journée 3 heures <b>compris Entre 2.13 € et 6.22 €</b>	<b>6.22 €</b>
Demi-journée avec repas	1 demi-journée + repas 5 heures <b>compris entre 3.55 € et 10.37 €</b>	<b>10.37 €</b>
Cotisation Cap Sports	Après-midi 3 heures <b>116 € l'année</b>	<b>178.50 €</b>

Modes de paiement : Chèques, espèces, Césu, chèques vacances et prélèvement automatique

